

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 11 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 janvier à 18 heures 30, à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON, dûment convoqué le 7 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames – JACOBÉ Christelle- PÉROT Françoise

Messieurs BRASTEL Maurice - BURDAL Richard - FARGETTE Thierry - GLUSKOWSKI Loïc - RINALDI Franck - VERZAT Raymond.

Absente excusée : GENTIL Juliane (procuration à GLUSKOWSKI Loïc)

Absentes : Mesdames BARRUÉ Laëtitia - CHAMOURIN Anne-Marie - HARLÉ France

Absents : Messieurs GENTIL Olivier - MORLOT David - VAUCOULEUR Pascal

**Secrétaire de séance** : Madame JACOBÉ Christelle

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à formuler sur le compte-rendu de la dernière réunion (30 novembre 2018).

Le registre des délibérations est paraphé par les Conseillers présents à la réunion du 30 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Acceptation des chèques du Souvenir Français et de l'ONAC

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

**I – ACCEPTATION CHEQUES:**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un chèque émanant du Souvenir Français (500 Euros) et d'un virement de l'ONAC, Office National des Anciens Combattants (417 Euros), au titre des subventions accordées pour la rénovation du monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce chèque à l'unanimité.

## **II - REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE (DEMANDE DE SUBVENTION) :**

Monsieur le Maire présente les prochains travaux menés dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente :

- Travaux de réhabilitation électrique pour un montant de 1 247,20 € HT
- Remplacement de deux portes pour un montant de 8 116 € HT
- Pose d'un faux plafond dans les annexes de la salle pour un montant de 6 940 € HT
- Equipement cuisine pour un montant de 4 194,06 € HT

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'opération « Réhabilitation de la salle polyvalente »

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 20 497,26 €uros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant total de 8 198,90 € H.T., soit 40 %

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 4 099,45 € H.T. au titre des travaux de réhabilitation, soit 20 %

**DECIDE D'ASSURER** le financement du solde de l'opération, soit 8 685,78 € par ses moyens propres, soit 23,60 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

## **III – TABLEAU NUMERIQUE (DEMANDE DE SUBVENTION) :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'école va être prochainement équipée d'un TBI (Tableau Blanc Interactif) pour un montant de 5 018 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les réunions du groupe de travail,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'opération « Tableau numérique »

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 5 018 €uros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant total de 2 509 €uros H.T., soit 50 %

**DECIDE D'ASSURER** le financement du solde de l'opération, soit 3 347,97 €uros par ses moyens propres, soit 23,60 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

#### **XI - AFFAIRES DIVERSES :**

- Dans le cadre du litige opposant la mairie aux Sociétés MARTIN et ARDOISIERES D'ANGERS, Monsieur le Maire explique que la Société MARTIN vient d'intervenir sur la toiture de l'église afin de remplacer 270 ardoises. Une nouvelle expertise sera prochainement réalisée.

Fin de séance : 19h05

Le Maire,  
Thierry FARGETTE